

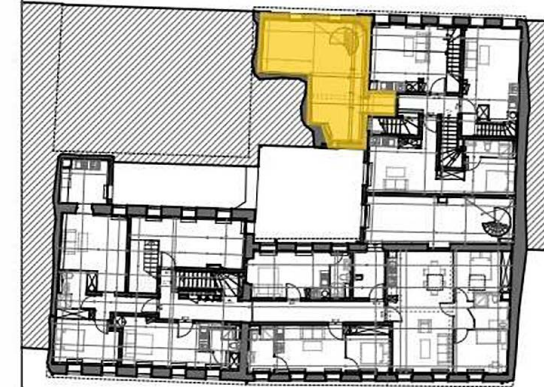
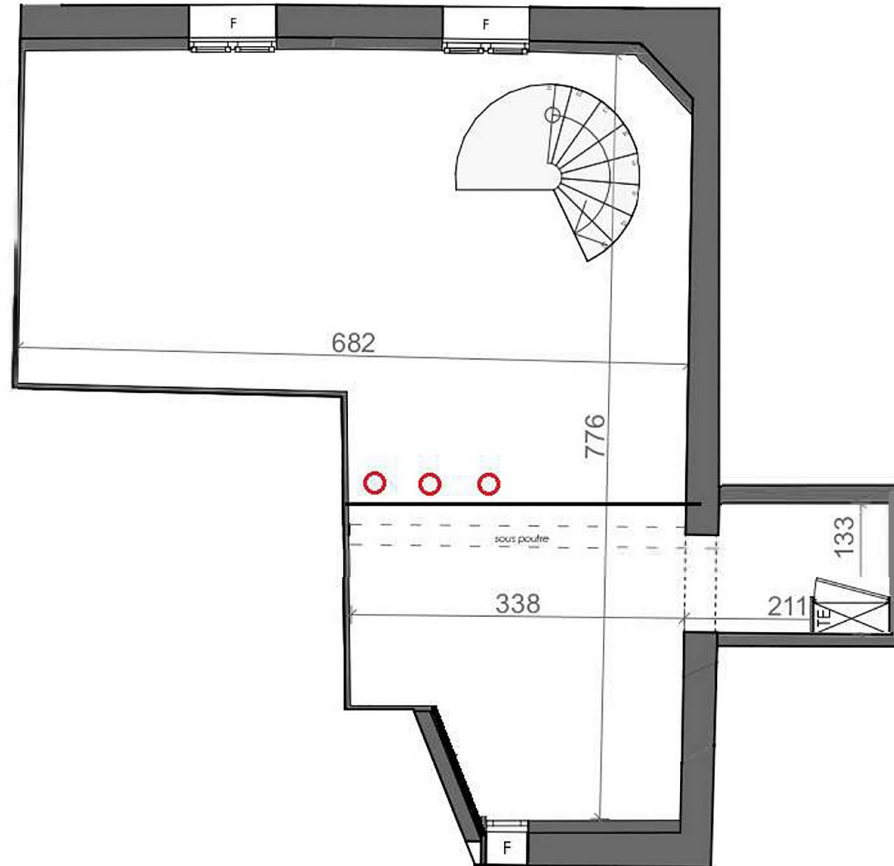
LOT	TYPE	NIVEAU
A 01-D		RDC

ETAGE	37,16
RDC	67,03

Surface habitable	104,19 m ²
-------------------	-----------------------

LEGENDE : C : chaudière/cumulus - F : Fenêtre - GT : Gaine technique - H : Hotte - LL : Emplacement lave-linge - PF : Porte-fenêtre - PL : Placard - R : Emplacement réfrigérateur - LV : Emplacement lave-vaisselle - TE : tableau électrique - VR : Volet roulant - Faux plafond - Poutre - HSP : Hauteur sous plafond - HSFP : Hauteur sous faux-plafond - : Attente évacuation eaux-usées

NOTA : Les côtes et les surfaces sont susceptibles de modifications pour tenir compte de contraintes techniques ou d'impératifs d'ordre administratif pouvant intervenir en cours de réalisation du projet. Les retombées soffites, faux-plafonds, canalisations, ainsi que les emplacements des équipements sont figurés titre indicatif. L'équipement électroménager et mobilier indiqué sur le plan n'est pas fourni sauf dispositions contraires dans la notice descriptive. Les aménagements du logement sont figurés à titre purement indicatif et constituent une proposition d'aménagement.



LOT	TYPE	NIVEAU
A 01-D		R+1

ETAGE	37,16
RDC	67,03

Surface habitable 104,19 m²

LEGENDE : C : chaudière/cumulus - F : Fenêtre - GT : Gaine technique - H : Hotte - LL : Emplacement lave-linge - PF : Porte-fenêtre - PL : Placard - R : Emplacement réfrigérateur - LV : Emplacement lave-vaisselle - TE : tableau électrique - VR : Volet roulant - Faux plafond - Poutre - HSP : Hauteur sous plafond - HSFP : Hauteur sous faux-plafond - : Attente évacuation eaux-usées

NOTA : Les côtes et les surfaces sont susceptibles de modifications pour tenir compte de contraintes techniques ou d'impératifs d'ordre administratif pouvant intervenir en cours de réalisation du projet. Les retombées soffites, faux-plafonds, canalisations, ainsi que les emplacements des équipements sont figurés titre indicatif. L'équipement électroménager et mobilier indiqué sur le plan n'est pas fourni sauf dispositions contraires dans la notice descriptive. Les aménagements du logement sont figurés à titre purement indicatif et constituent une proposition d'aménagement.

